

Procès-verbal de l'AGA du 15 juin 2019

Ordre du jour

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée
- 3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4 Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 16 juin 2018
- 5 Rapport d'activités du conseil d'administration 2018-2019
- 6 Adoption des travaux et résolutions du conseil d'administration 2018-2019
- 7 Présentation du rapport de la trésorière qui a été revu par la vérificatrice et adoption des états financiers pour l'année 2018-2019. Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2019-2020
- 8 Nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier 2019-2020
- 9 Suivi des paramètres de la santé du lac, suivi annuel de la santé des berges
- 10 Rencontre estivale le 31 août 2019
- 11 Varia et période de questions
- 12 Fin de mandat de membres de l'exécutif - Maurice Giroux, Jocelyne Béland, Denis Bonneau et Jean Dion; confirmation du mandat de Jon Mandel
- 13 Nomination d'un président et secrétaire d'élection et élections
- 14 Clôture de l'assemblée

- 1 Ouverture de l'assemblée** à 11 h 05 après constat du quorum (voir la liste des présences en annexe).

M. Giroux souhaite la bienvenue aux participants à l'AGA et présente les membres du CA, ainsi que M. François Marcoux, conseiller (responsable du district 3), Ville de Mont-Tremblant, qui répondra aux questions des résidents.

- 2 Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée**

Président : Maurice Giroux, **résolution 15062019-1** proposée par Alain Lépine et appuyée par André Béland

Secrétaire : Laure de Gouyon, **résolution 15062019-2** proposée par André Béland et appuyée par Manon Racette

3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 15062019-3 proposée par A. Lépine et appuyée par Karl Mansour

4 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 juin 2018

Les membres de l'AGA, qui ont reçu et lu le PV avant la réunion, conviennent de l'accepter sans modification ni relecture pour gagner du temps.

Résolution 15062019-4 proposée par Micheline Boisselle et appuyée par M. Racette

5 Rapport d'activités du conseil d'administration 2018-2019

Les membres du CA rendent compte des activités du CA en 2018-2019, présentées dans le rapport qui a été remis aux membres de l'Association avant l'AGA.

- a. Maurice Giroux indique que le CA s'est réuni à neuf reprises et a publié les procès-verbaux de ses réunions sur le site de l'association au www.lacduhamel.ca
- b. Maurice Giroux précise que 11 prises de test de clarté d'eau ont été effectuées au cours de la période estivale; le graphique présenté en dernière page du document remis aux résidents en illustre les résultats, qui traduisent une dégradation au cœur de l'été.
- c. Alain Lépine fait un compte rendu des visites que les membres du CA ont effectuées auprès des propriétaires du lac Duhamel afin de distribuer des vignettes pour les embarcations et d'effectuer un sondage sur leurs préoccupations.

Les bateaux ne portant pas de vignette doivent être vérifiés, pour s'assurer qu'ils ont bel et bien été lavés avant d'être mis à l'eau. Le CA a dressé une liste des embarcations du lac, ce qui permet notamment de retrouver les propriétaires des kayaks ou pédalos partant à la dérive.

Le CA a également compilé les résultats du sondage, qui font ressortir de fortes préoccupations à l'égard des bateaux circulant rapidement et causant

de grandes vagues, ainsi que de la propagation des myriophylles.

Céline Gagnon demande comment obtenir de nouvelles vignettes.

Alain Lépine lui confirme que les membres du CA repasseront pour en distribuer à ceux qui en ont besoin.

- d. Alain Lépine indique que le CA s'est doté d'une caméra pour pouvoir enregistrer la preuve des conduites déraisonnables et dangereuses sur le lac. Il demande à tous les résidents d'apporter leur collaboration à cet égard, en prenant des photos et en appelant la police en cas de conduite dangereuse. Denis Bonneau précise que les photos peuvent être prises par téléphone portable.
- e. Maurice Giroux reprend la parole pour rappeler que le CA a organisé la rencontre amicale annuelle des membres de l'Association le 1^{er} septembre. Trente-six personnes y sont venues.
- f. Maurice Giroux poursuit en expliquant que le CA a écrit au Service de l'Environnement, avec copie aux autorités municipales, provinciales et fédérales, pour attirer son attention sur la problématique au lac Duhamel.
- g. Maurice Giroux ajoute que les membres du CA ont également été rencontrer toute une liste de personnes, pour discuter de divers sujets : David Graham, député au Fédéral (restriction des bateaux puissants), Sandra Gagné (myriophylles, éboueurs), Luc Brisebois (asphaltage, réouverture de la 117, déneigement, processus de RRVUB), François Marcoux (processus de RRVUB), M. Davis (asphaltage et réouverture de la 117), Vincent Causse (myriophylles et RRVUB).
- h. M. Giroux parle des communications par téléphone ou courriel des membres du CA avec Transport Canada (parcours de ski nautique, incommode de nombreux résidents dont le CA demande qu'il ne soit pas réinstallé), Bio.ca (myriophylles), Jean Desjardins (infractions) et divers représentants de la Ville de Mont-Tremblant.

A. Lépine a communiqué avec la police pour savoir si elle pourrait affecter plus de patrouilleurs afin de modérer la circulation et d'éviter les vagues causant des dégâts et du danger. Il précise que le Service de police sera bientôt remplacé par la SQ. M. Marcoux intervient en précisant que c'est inexact, que les discussions sont encore en cours.
- i. M. Giroux indique que lui-même et Laure de Gouyon ont participé à l'AGA de la Coalition pour une navigation responsable et durable. La coalition, fondée

par Will Dubitsky, effectue un travail de sensibilisation au lien entre les algues et les vagues, que confirment les tests effectués.

- j. M. Giroux poursuit en parlant de la réunion avec Transport Canada (TC) et la Ville de Mont-Tremblant à laquelle il a également participé avec Laure de Gouyon, réunion qui traitait du processus de restriction au titre du RRVUB. Lors de la réunion en question, la représentante de TC, Isabelle Girard, a expliqué clairement aux participants (Julie Godard, directrice générale de la Ville de Mont-Tremblant, Vincent Causse, François Marcoux et Robert Davis, de la Ville de Mont-Tremblant) que la demande de restriction au titre du RRVUB ne pouvait pas être présentée par l'Association. Ces demandes doivent obligatoirement être soumises par des autorités municipales ou provinciales.

L. de Gouyon explique le processus en six étapes utilisées par Transport Canada en vue de restrictions éventuelles visant l'utilisation des bâtiments : à la première étape, les résidents, l'Association ou la municipalité effectuent une évaluation préliminaire du problème. À la deuxième étape, la municipalité prépare et soumet à TC une demande officielle de restriction en présentant les sources et causes du problème, les différentes options mises à l'essai pour tenter de le résoudre, les résultats des consultations publiques qu'elle a organisées et le résumé des impacts réglementaires (analyse coûts-avantages). À la troisième étape, TC examine la demande. À la quatrième étape, TC prépare un résumé de l'étude d'impact de la réglementation. À la cinquième étape, si la restriction est jugée pertinente, ses modalités sont publiées dans la Gazette du Canada. À la sixième étape, la restriction est mise en place. Le processus prend au moins deux ans.

F. Marcoux précise que la Ville entend faire appel au CRE à cet égard l'an prochain.

A. Lépine mentionne le cas du lac Sainte-Marie, qui est à peine plus grand que le lac Duhamel et qui a suivi le processus en question. Il précise qu'il est important de noter les problèmes qui se présentent et de prendre des photos à l'appui.

M. Giroux indique que l'idée, pour le moment, est d'essayer de s'entendre entre riverains. L'Association souhaiterait obtenir des restrictions sur la vitesse et le type de bateaux, pour éviter les vagues de grande ampleur qui causent des dégâts.

Jean Dion avance que même les bateaux électriques peuvent causer de grosses vagues.

Micheline Boisselle intervient pour dire que cela fait des années que les bateaux causent des dégâts et que le problème dure. Les bateaux sont aujourd'hui beaucoup trop puissants et soulèvent de la boue. Elle constate un recul de la rive. Il faut agir si l'on veut protéger le lac.

A. Lépine répond qu'il est temps de se mobiliser. Tous les riverains doivent se rendre aux consultations qui seront organisées pour exprimer leur opinion.

F. Marcoux mentionne que la Ville travaille sur un plan stratégique dont le quatrième axe concerne aussi les lacs.

J. Leduc rappelle que le processus avait été tenté en 2009, mais à l'époque, les riverains devaient en assumer tous les frais. Il félicite le CA d'avoir relancé le projet.

F. Marcoux précise que la décision revient à TC et qu'il n'y a aucune garantie. Le processus est long et l'idéal est de réussir à s'entendre entre utilisateurs du lac.

A. Lépine demande si la Ville pourrait présenter un dossier global pour tous les lacs de son territoire.

M. Giroux répond que, comme l'a précisé TC lors de la réunion, c'est impossible. Les consultations doivent être menées individuellement pour chaque lac.

J. Scalise intervient pour dire que le lac a beau avoir un Code d'éthique, cela fait 20 ans qu'il n'est pas respecté.

Karl Mansour avance que les personnes opposées aux bateaux puissants refusent de mettre de l'eau dans leur vin.

A. Lépine répond que l'idée est d'avoir une bonne entente, mais que le risque vient aussi des nouveaux bateaux qui pourraient être mis sur le lac en l'absence de restrictions.

J. Scalise précise que, d'ailleurs, la règle des 300 mètres à respecter sur le plan environnemental est impossible à appliquer sur le lac, car il est trop petit de toute façon.

- k. M. Giroux mentionne ensuite que le CA a envoyé aux propriétaires du lac Duhamel diverses lettres au cours de l'exercice, concernant le parcours de ski nautique, le suivi des visites estivales et le respect du Code d'éthique, ainsi qu'une lettre de bienvenue aux nouveaux résidents.

6 Adoption des travaux et résolutions du conseil d'administration 2018-2019

Résolution 15062019-5 proposée par A. Béland et appuyée par Jacqueline Scalise

7 Présentation du rapport de la trésorière qui a été revu par la vérificatrice et adoption des états financiers pour l'année 2018-2019. Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2019-2020

Jocelyne Béland rend compte de la trésorerie de l'Association.

Le solde d'ouverture était de 2701,70 \$ et le solde de clôture, de 2286,21 \$ (au 30 avril 2019), auquel s'ajoute un placement de 5117,03 \$ portant intérêt auprès de la Caisse Desjardins.

Adoption des états financiers pour l'année 2018-2019

Résolution 15062019-6 proposée par Jacques Leduc et appuyée par M. Racette

8 Nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier 2019-2020

Fabienne Haussy a accepté encore une fois de s'occuper de la vérification des comptes en 2019-2020. L'AGA approuve sa nomination.

Résolution 15062019-7 proposée par J. Scalise et appuyée par J. Leduc

9 Suivi des paramètres de la santé du lac, suivi annuel de la santé des berges

M. Giroux explique que Sandra Gagné a quitté son poste sans avoir transmis de rapport à l'Association. La clarté de l'eau diminue durant l'été, pour des prises d'eau faites aux mêmes endroits.

J. Leduc demande si les conditions météorologiques sont notées lors des tests. M. Giroux confirme qu'elles le sont.

A. Lépine précise que le lac commence à manquer d'oxygène. La clarté n'avait jamais été aussi mauvaise que celle observée l'an dernier.

J. Scalise demande si la chaleur pourrait exercer de l'influence. A. Lépine lui répond qu'a priori, non. Il ajoute que les problèmes de turbulence ont des répercussions sur la qualité de l'eau potable.

F. Marcoux indique qu'un rapport est disponible sur le site de la Ville, pour le suivi des lacs sur cinq ans. Un organisme a été engagé par la Ville pour réaliser une étude. Le lac Duhamel est oligotrophe, donc plus équilibré. L'été, lorsqu'il fait plus chaud, le lac est en moins bonne santé.

M. Giroux ajoute que les ruissellements des bassins de sédimentation, les problèmes septiques et les chemins non asphaltés sont aussi à surveiller. Il faudrait notamment refaire les fossés.

F. Marcoux précise que l'inspecteur engagé par le service de l'Environnement a quitté son poste. Il faut engager plus de personnel pour lutter contre les effets des changements climatiques.

Isabelle Desmarteaux demande s'il est possible de placer des toiles au fond du lac, comme dans certains autres lacs, pour bloquer les myriophylles. M. Giroux lui répond qu'il faut obtenir un permis du ministère de l'Environnement. Il reste possible de couper les algues en veillant bien à les enlever ensuite de l'Eau.

A. Béland insiste sur le fait que les chemins non asphaltés représentent un problème et que les vagues remuent les sédiments.

10 Rencontre estivale le 31 août 2019

La rencontre aura lieu chez Alain Lépine. Un message donnant plus de précisions sera envoyé peu avant. En cas de pluie, elle sera reportée au 1^{er} septembre.

11 Varia et période de questions

I. Desmarteaux demande si la sortie sur la 117 sera rouverte. M. Giroux lui répond qu'elle devrait l'être cette année et F. Marcoux le confirme.

A. Béland demande s'il serait possible d'installer une deuxième bouée pour marquer la zone sans vagues. Les membres de l'AGA sont d'accord. **Résolution 15062019-8** proposée par A. Béland et appuyée par J. Scalise

Jacques Ouellet fait savoir que son quai a été arraché par les vagues. A. Lépine répond que, malheureusement, le lac est trop petit pour les bateaux à vagues.

Manon Racette ajoute que cela fait 60 à 65 ans qu'ils ont ce chalet au lac. L'érosion des berges est clairement visible chez eux depuis que de gros bateaux sont arrivés sur le lac et que comme le gouvernement ne leur donne pas la permission de faire des travaux pour enrayer cette érosion, ils ont maintenant de l'eau sous le chalet au printemps.

J. Dion aborde la question des vidanges et aimerait savoir pourquoi les camions passent à 5 h du matin. N'y a-t-il pas de règlement pour éviter le bruit à cette heure-là? F. Marcoux lui répond que la Ville a lancé un appel d'offres pour les vidanges

et qu'il appartiendra à l'entreprise de choisir l'heure de passage des éboueurs. La Ville devrait avoir des nouvelles sur la question dans un mois.

M. Giroux demande si les sacs compostables sont acceptés ou non. F. Marcoux répond qu'il va vérifier.

J. Scalise demande à F. Marcoux s'il serait possible d'organiser une réunion sur le composte. Il répond que la Ville va y réfléchir.

M. Marcoux poursuit en précisant que le programme de vérification des installations septiques reprendra cette année. La Ville ne travaillera plus avec Agir pour la Diable pour la protection des lacs, mais avec l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite, Nation et Saumon (OBVRPNS), qui est un acteur important dans le domaine. Une mise à jour de la politique de gestion des usages et plans d'eau est envisagée et la ville invite la population à s'exprimer. Sur les 14 lacs du territoire, trois seulement font plus d'un kilomètre carré. La ville songe donc à interdire les bateaux à essence et à limiter la puissance et aimerait savoir ce qu'en pense la population.

I. Desmarteaux demande si la valeur des propriétés ne risque pas de baisser si le lac est non navigable. A. Lépine répond que cela dépend de la superficie du lac. Le CA posera la question aux riverains pour savoir ce qu'ils pensent du projet de la Ville.

J. Leduc se dit sceptique, car il y a peu d'accidents et le lac est en bonne santé.

J. Ouellet indique que le lac est en bonne santé et se demande comment se feraient les restrictions. Il faudrait une période de transition. Les droits collectifs priment sur les droits individuels.

J. Béland mentionne des problèmes dans son stationnement. Une voiture noire klaxonne devant chez elle à 23 h. Les participants à l'AGA ne savent pas de qui il s'agit. J. Béland tentera de communiquer avec le propriétaire.

Jon Mandel termine en présentant des études couvrant de grands lacs qui confirment les dégâts causés par les vagues profondes sur les poissons, les rives. Or, les dégâts sont encore plus importants dans notre lac, vu sa petite superficie. L'Association des sports nautiques et les constructeurs de bateaux disent d'ailleurs ne pas être en mesure d'empêcher les bateaux de causer des dommages. Si les conducteurs de bateaux ne respectent pas les recommandations officielles, ils sont en infraction. Au bout de trois infractions, ils perdent leur permis.

12 Fin de mandat de membres de l'exécutif - Maurice Giroux, Jocelyne Béland, Denis Bonneau et Jean Dion; confirmation du mandat de Jon Mandel

Maurice Giroux, Jocelyne Béland et Denis Bonneau proposent de se représenter pour un nouveau mandat. Leur nomination est acceptée par l'AGA.

Résolution 15062019-9 proposée par A. Béland et appuyée par Claude Racette

La nomination de Stéphane Lauzon est également proposée et acceptée par l'AGA.

Résolution 15062019-10 proposée par Chantal Durocher et appuyée par J. Béland

13 Nomination d'un président et secrétaire d'élection

Sans objet

14 Clôture de l'assemblée à 13 h 05

Résolution 15062019-11 proposée par J. Scalise et appuyée par A. Béland

Annexe

Liste des membres de l'APLD présents à l'AGA du 15 juin 2019

Béland, André	122 chemin du lac Duhamel
Béland, Jocelyne (CA)	122 chemin du lac Duhamel
Racette, Claude	120 chemin du lac Duhamel
Racette-Béland, Manon	120 chemin du lac Duhamel
De Gouyon, Laure (CA)	210 chemin du lac Duhamel
Desmarteaux, Isabelle	230 chemin du lac Duhamel
Gelfusa, Alexandre (CA)	235 chemin du lac Duhamel
Giroux, Louise	300 chemin du lac Duhamel
Giroux, Maurice (CA)	300 chemin du lac Duhamel
Nowlan, Paul	330 chemin du lac Duhamel
Philie, France	330 chemin du lac Duhamel
Mandel, Jon	416 chemin du lac Duhamel
Lépine, Alain (CA)	470 chemin du lac Duhamel
Ouellet, Jacques	500 chemin du lac Duhamel
Richer, Mario	510 chemin du lac Duhamel
Durocher, Chantal	545 chemin du lac Duhamel
Lauzon, Stéphane	550 chemin du lac Duhamel
Dion, Jean (CA)	20 chemin Ovila
Fortin, Normand	80 chemin Ovila
Boisselle, Micheline	150 chemin Ovila
Bonneau, Denis (CA)	160 chemin Ovila
Leduc, Jacques	180 chemin Ovila
Gagnon, Céline	190 chemin Ovila
Leblanc, Daniel	190 chemin Ovila
Mansour, Karl	235 côtes des Intrépides
Desrochers, Vincent	20 impasse du Galet
St-Hilaire, Vicky	20 impasse du Galet
Scalise, Jacqueline	10 impasse Scalise
Total :	

22 adresses et 28 résidents

Reçu 8 procurations :

Jean-Marc Bélanger	Josée Major
Ginette Leblanc	Randy Stevenson
David Hong	Doreen Croll
Ronald Lavigne	Marie-Claude Lebeuf